## Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT JOSEPH	N° de Convention : 33557
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagos sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ord	et l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux gique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences inaire " : -221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB
Le Rectorat de la Reunion représenté par, <b>Le Recteur de</b> met à disposition de l'élève : RENE CHRISTOPHER domicilié : 4, lots des goyaviers - Jean Petit 97480 SAIN Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :TMP653 immatriculé sou	Né(e) le : 25-07-2002 Г JOSEPH
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affére	ents à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-05-2019, et d	est révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel sir	sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état milaire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontract le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affér lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont	s de veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation ant utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans ents à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de on autre que celle liée à l'usage conforme du matériel.
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représe	entants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	uu domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de nent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 05-02-2015	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1 / 1